

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de l'acquisition de 120 places d'ossuaire auprès du syndicat en charge du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux

Séance du 15 décembre 2022

Convocation du 9 décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par Mme Annie Bach,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Théophile Touny par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2022

Objet : Approbation de l'acquisition de 120 places d'ossuaire auprès du syndicat en charge du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Frédéric Guermann,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 1960 portant création du syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux,

Vu sa délibération du 23 juin 2022 désignant ses délégués au sein du comité d'administration du syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux,

Vu la délibération du 22 septembre 2020 de la ville de Montrouge approuvant la cession de 120 places d'ossuaires situés au sein du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux au bénéfice du syndicat intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux,

Considérant que la ville de Sceaux a sollicité le syndicat intercommunal du cimetière afin d'acquérir 120 places d'ossuaire pour la reprise de concessions au sein du cimetière communal de la ville de Sceaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de 120 places d'ossuaire situées au sein du cimetière intercommunal sis 125 boulevard Jean-Mermoz à Chevilly-Larue auprès du syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

PRECISE que cette acquisition s'effectuera au prix unitaire de 423 euros soit 50 760 € pour 120 places d'ossuaire.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Milijje Lant